

TZR

Les collègues TZR n'ont pas à redemander la ZR dont ils sont titulaires. Ils n'ont donc pas à émettre non plus de préférences sauf s'ils demandent **un changement de ZR.**



SNES Toulouse
2 avenue J. Rieux - 4ème étage
31500 Toulouse
Tél. : 05.61.34.38.51
Mél. : s3tou@snes.edu
Twitter : [#SNES_toulouse](https://twitter.com/SNES_toulouse) [#capatoulouse](https://twitter.com/capatoulouse)
Facebook : [@snestoulouse](https://www.facebook.com/snestoulouse)

Leur établissement de rattachement est pérenne. Les préférences sur le serveur lprof ne sont pas des vœux de remplacement. Elles servent exclusivement au rattachement administratif des nouveaux TZR.

Si par contre vous souhaitez **dans la même ZR** changer de rattachement administratif, il vous faut utiliser l'annexe 9 de la circulaire académique et envoyer cette demande avant le mardi 16 avril à la dpe qui gère votre discipline (dpe1/dpe2 ou dpe3). Cette demande peut-être simultanée à la demande de mutation sur une autre ZR ou sur un département en poste fixe (saisie SIAM). Elle est donc indépendante de votre demande de mutation.

Afin d'avoir toutes les chances d'obtenir satisfaction quant à votre demande de changement d'établissement de rattachement, rapprochez-vous des commissaires paritaires du SNES-FSU pour de ne pas demander un établissement, une commune ou une zone déjà bien pourvus en TZR.

Ces différentes demandes (changements de ZR, demande d'affectation sur poste fixe ou de changement de Rad) sont toutes traitées lors des commissions de Juin. **Aussi tous les TZR de l'Académie connaîtront leur établissement de rattachement où ils sont prioritaires sur les Blocs de Moyens Provisoires, à partir du 24 Juin et au plus tard le 26 Juin si les commissions sont terminées.**

Le SNES-FSU vous conseille donc de prendre attache auprès de votre établissement de rattachement dès la fin des commissions afin de participer aux conseils d'enseignement de fin d'année.

LE GT TZR

Obtenu par le SNES-FSU depuis quelques années, ce GT est l'occasion pour certains collègues TZR de connaître leur affectation avant de partir en vacances.

Pendant les collègues TZR ne peuvent pas connaître leur affectation avant que tous les stagiaires ne soient affectés, ce qui retarde ce groupe de travail au 18 Juillet. Au 18 Juillet le rectorat n'est pas en mesure de prononcer toutes les affectations, remettant au retour fin Août de trop nombreuses situations.

C'est pourquoi le SNES-FSU continue de revendiquer un groupe de travail supplémentaire fin Août afin de contester comme en Juillet les diverses affectations qui ne répondent pas à la règle.

Vous êtes TZR depuis trop longtemps et ne savez pas comment formuler vos vœux pour enfin obtenir un poste fixe sans faire le vœu « Tout poste dans le département » et risquer de vous retrouver affecté très loin de chez vous ? Contactez le SNES-FSU pour affiner votre stratégie !